

Compte rendu de séance

Séance du 28 Mars 2024

L' an 2024 et le 28 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de SUGG Didier Maire

Présents : Mmes : MARTIN Géraldine, SUGG Christelle, MM : BOUTEVILLAIN Cédric, LUCION Thierry, MARTIN Janick, MASSON Yoan, MAUJEAN Christophe, NAUDE Christian, PELLETIER Eddy, SUGG Didier

Excusés : GRIMONPREZ Thierry, BLANC Céline, BOROWIEC Natacha,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/03/2024

Date d'affichage : 21/03/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de BAR-LE-DUC
le : 05/04/2024

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : SUGG Christelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ACHATS DE PARCELLES BOISEES - 2024_007
ENTRETIEN SYLVICOLE - 2024_008
LOCATION TABLE ET BANC DE BRASSERIE - 2024_009

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

A l'unanimité.

Le maire demande au conseil municipal la possibilité de rajouter un sujet à l'ordre du jour, à savoir des travaux hors marché pour la MAM concernant l'aménagement extérieur à l'arrière de l'habitation

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce sujet à l'ordre du jour.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRE A LA MAM :

Il n'était pas prévu initialement d'aménager en même temps que les travaux la partie arrière de la MAM, mais après la visite des agents de la PMI, il s'avère que des modifications substantielles sont à effectuer afin de garantir la sécurité des enfants et d'avoir la certification. En effet, actuellement la terrasse est composée d'une zone carrelée vétuste et très glissant en cas de pluie et le reste de la zone est composée de cailloux. Le tout n'est pas au niveau du salon et de la véranda qui peut occasionner des chutes. Afin que les enfants puissent bénéficier d'un accès à l'extérieur dès l'ouverture de la structure, il est préconisé de construire une terrasse en béton lisse antidérapante de 30m² au niveau de la sortie du salon et de la véranda avec des gardes corps de protection et portillon pour pouvoir rejoindre ensuite le reste de la terrasse qui sera engazonnée.

L'entreprise EUROVIA qui a le lot VRD nous a transmis un devis comprenant ces travaux ainsi que la mise en place d'une clôture interdisant l'accès à la partie avant de l'habitation (sur préconisations PMI) et la démolition d'un conduit de cheminée menaçant dans le garage. Le montant hors taxe de cette opération est de 25 002,46 euros

L'entreprise PAQUATTE est en charge du garde corps et du portillon de la nouvelle terrasse avec un devis de 5 837,00 HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire réaliser les travaux d'aménagement de la partie arrière de la MAM. Ces travaux seront réalisés en régie.

ACHATS DE PARCELLES BOISEES

réf : 2024_007

Monsieur le Maire expose que Mr Rambeaux Alain à l'intention de vendre 3 parcelles de bois cadastrées section B n° 668 lieudit LA VAUX DE VERIL pour 58a90ca , section ZE 134 lieudit A BARNAICHAMP pour 79a88ca et secteur ZE 135 lieudit A BARNAICHAMP pour 29a60ca.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'achat des 3 parcelles pour un montant de 7000 euros hors frais de notaire, charge Maître BARB de la vente et autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ENTRETIEN SYLVICOLE

réf : 2024_008

Mr le Maire expose la proposition d'entretien sylvicole pour l'année 2024

Il prévoit :

Cloisonnement sylvicole par maintenance mécanisée de la parcelle 12a pour 590 euros

Nettoisement de jeune peuplement de la parcelle 12a pour 4670 euros

Dégagement manuel de la plantation des parcelles 27b et 28b pour 8000 euros

Un nouveau dégagement manuel de ces mêmes parcelles fin d'année pour 6670 euros

Et un dégagement manuel des régénérations naturelles de la parcelle 7u pour 1010 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir :

Le Cloisonnement sylvicole par maintenance mécanisée de la parcelle 12a pour 590 euros

Le Nettoiement de jeune peuplement de la parcelle 12a.
Le Dégagement manuel de la plantation des parcelles 27b et 28b pour 8000 euros
Et un dégagement manuel des régénérations naturelles de la parcelle 7u pour 1010 euros

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

LOCATION TABLE ET BANC DE BRASSERIE

réf : 2024_009

Mr le MAIRE expose qu'il n'est pas demandé de caution lors de la location de tables et bancs.

Afin de se prémunir de toutes dégradations Mr le Maire propose de demander une caution lors de la demande de location.

Le Conseil Municipal fixe la caution à 100 euros

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Il va être procédé à un reemplètement des tables pour la salle des fêtes et des bancs de brasseries

Usage du foyer : Le foyer est devenu la cantine scolaire et la garderie. Une cuisine a été créée dans ce but. Ce bâtiment n'est pas insonorisé comme l'est la salle des fêtes. Aux vu de certains désagréments constatés lors de locations du foyer et les nuisances sonores, il a été décidé de ne plus louer le foyer. Seuls des événements particuliers en journée et en accord avec la Mairie, pourra être accordés.

Clos à 19h45

En mairie, le 05/04/2024
Le Maire
Didier SUGG

